

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
Bureau de l'environnement et du développement durable

**Avis d'enquête publique  
sur la création d'un giratoire à Cogolin.**

Sur demande du maire de la commune de Cogolin, et par arrêté du 6 septembre 2024, le préfet du Var organise une enquête d'utilité publique et une enquête parcellaire conjointe ; ces enquêtes portent sur la création d'un carrefour à sens giratoire. D'une durée de 17 jours consécutifs, elle se tiendra à la mairie annexe de Cogolin, du 1<sup>er</sup> octobre au 17 octobre 2024 inclus.

Le projet prévoit des travaux d'aménagement pour la création d'un giratoire à l'intersection entre l'avenue Georges Clemenceau, l'avenue des Mûriers et l'avenue Sigismond Coulet. La création du carrefour giratoire apportera de la fluidité au trafic, notamment aux heures de pointe, et atténuera le facteur accidentogène de l'intersection.

Le dossier complet d'enquête publique se compose du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et du dossier d'enquête parcellaire. Au terme de la procédure, le préfet du Var se prononcera sur :  
-la déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement pour la création d'un giratoire à l'intersection entre l'avenue Georges Clemenceau, l'avenue des Mûriers et l'avenue Sigismond Coulet ;  
-la cessibilité de tout ou partie d'immeubles et de droits réels immobiliers nécessaires à la réalisation de l'opération, sur le territoire de la commune de Cogolin.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier complet d'enquête publique est consultable :

1) **sur le site Internet des services de l'État dans le Var**, du 1<sup>er</sup> jour de l'enquête à 0h, au dernier jour de l'enquête à 24h, à l'adresse : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-hors-ICPE>  
Dans les mêmes délais, le public pourra formuler ses observations par courriel, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse électronique suivante : [giratoire-cogolin-epvar@administrations83.net](mailto:giratoire-cogolin-epvar@administrations83.net)  
Ces observations seront consultables par le public, dans les meilleurs délais, sur le site Internet susvisé.

2) **sur support papier**, au lieu d'enquête, aux jours et heures indiqués ci-après. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur.

3) **sur un poste informatique**, au lieu d'enquête, aux jours et heures précisés ci-après.

**Lieu d'enquête** : Mairie annexe de Cogolin 5, rue du Général de Gaulle 83310 Cogolin.

**Jours et heures** : du lundi au jeudi 8h30 à 17h00, le vendredi de 08h30 à 15h30

Le public pourra adresser ses observations et propositions par lettre, à l'attention du commissaire enquêteur chargé de l'enquête, à la mairie de Cogolin à l'adresse suivante :  
Mairie de Cogolin, place de la République 83310 Cogolin.

Madame Elisabeth Varcin a été désignée en qualité de commissaire enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public, au lieu, jours et heures indiqués ci-après :

**Permanences en mairie annexe de Cogolin** 5, rue du Général de Gaulle 83310 Cogolin :

les 1<sup>er</sup> octobre 2024 de 9h00 à 12h00, 7 octobre 2024 de 14h00 à 17h00 et le 17 octobre 2024 de 14h00 à 17h00.

Des courriers peuvent lui être remis lors de ses permanences. Ils seront annexés aux registres.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie annexe de Cogolin, au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var et sur le site Internet des services de l'État dans le Var, à l'adresse suivante :

<https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Toutes-les-enquetes-publiques-cloturees>

Les personnes intéressées pourront également en demander communication, auprès du préfet du Var, dans les conditions prévues au titre 1<sup>er</sup> du code des relations entre le public et l'administration.